

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'AILLY SUR SOMME <u>Commune de Crouy Saint Pierre</u> <u>et Commune associée de Saint Pierre à Gouy</u>



Tél: 03 22 51 10 97 / Mail: mairie@crouysaintpierre.fr Permanences: lundi et jeudi de 14h00 à 19h00

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 29 JANVIER 2024

18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents : Monsieur SINOQUET Régis, Maire

Monsieur CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint

Madame LEGROS Alexandra, 2ème adjointe

Monsieur BOULET Bernard

Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Madame MEULIN Maryline Monsieur VAN LAECKEN Patrick Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :

Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Madame LEROY-LONGUET

Marie-Pierre)

Monsieur LEGRIS Cyril (donne pouvoir à Monsieur SINOQUET Régis)

Secrétaire de séance : Madame MEULIN Maryline.

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.

L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 22 janvier 2024 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

- o Approbation du précédent compte-rendu (CM du 11 décembre 2024)
- o Ressources Humaines :
 - Révision des règles instituant le Régime Indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P) pour les Indemnités de Sujétions Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
 - Révision des Lignes directrices de gestion.
- o **Budget**: Compte-rendu des conclusions de la Commission Finances du 21 décembre 2023
 - o Bilan compte de gestion et projets affectation des résultats
 - o DM pour engagement dépenses d'Investissement avant le vote du budget
- Environnement: Déclaration d'intérêt général et déclaration au titre de la Loi sur l'eau portant sur le programme triennal de travaux de restauration et d'entretien du fleuve Somme et de ses annexes hydrauliques.
- Municipalité : Mise à jour du tableau de représentation de la commune au sein des divers syndicats et commissions.
 - o Démission au sein du CM de Madame KIENZEL Delphine suite déménagement
- Informations diverses.
 - Arrêté de renonciation du président de la CCNS pour le transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité
 - o Communication du lancement de la première COP départementale de la Somme et

- remise d'une plaquette d'information didactique sur le ZAN.
- Implantation d'un pylône de télécommunication sur la parcelle A246 (Cour de Rouvroy)
- Organisation d'un parcours du Cœur au printemps 2024
- Synthèse des dernières réunions externes au CM
- Tour de table et questions diverses

Monsieur le Maire présente ses excuses aux membres du Conseil Municipal possédant une adresse électronique « gmail », ceux-ci n'ont pas reçu leurs convocations.

Monsieur le Maire explique que le prestataire informatique (Somme Numérique) a eu un souci technique, cette problématique a été réglée ce jour.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et présente les deux pouvoirs :

Monsieur LEULIER Jean-Paul pour Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Monsieur LEGRIS Cyril pour Monsieur SINOQUET Régis.

Monsieur le Maire informe que la démission de Madame KIENZEL Delphine a été actée par la Préfecture.

Madame MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PRÉCÈDENT COMPTE-RENDU (CM DU 11 décembre 2023)

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et entériné sans observations.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour en fin de réunion :

- Demande d'une reconsidération du paiement de la taxe des Chemins Ruraux
- Demande d'autorisation de stationnement Taxi VSL

Le Conseil municipal approuve l'ajout de ses deux points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait un aparté sur la cérémonie des vœux. Monsieur le Maire informe que celle-ci s'est bien passée, des petits soucis d'organisations seront à revoir à l'avenir pour une plus forte participation des élus au service des administrés.

II – <u>RESSOURCES HUMAINES</u>: <u>RÉVISION DES RÈGLES INSTITUANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE ET LES</u> LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

A – LE RIFSEEP

Monsieur le Maire présente le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Maire explique que ce dispositif instauré en 2019 par la précédente mandature ne satisfait pas ses besoins en matière de gestion des ressources humaines.

Dans le dispositif actuel, les agents perçoivent tous les mois les deux composantes du RIFSEEP soit l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Pour simplifier les explications, chaque montant sera exprimé pour un 35h00 (IFSE et CIA).

Monsieur le Maire précise que tous les montants sont proratisés au nombre d'heures effectuées.

a - Le Complément Indiciaire Annuel (CIA)

Monsieur le Maire souhaite modifier la fréquence d'attribution du CIA en passant de mensuel à semestrielle.

Pour un catégorie C : le plafond maximum du CIA est 1 260,00€. Monsieur le Maire propose 600,00€. Pour un catégorie B : le plafond maximum du CIA est 1 512,00€.

Cette prime sera évaluée et attribuée par les N+1 et/ou N+2 des agents. Celle-ci pourra varier entre 10% ou 100% du plafond choisi par la commune selon si les critères de la fiche d'évaluation des agents.

Agents techniques: N+1 = 1^{er} Adjoint

N+2 = Maire

Agents administratifs: N+1 = Maire

Monsieur le Maire explique que l'on peut comparer cette prime a une prime de résultats.

b – L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Monsieur le Maire ne souhaite pas modifier la fréquence d'attribution de l'IFSE. Cette prime resterait mensuelle.

Monsieur le Maire propose d'attribuer des valeurs aux différentes missions des agents formalisées sur leurs fiches de postes. Plus ou moins hautes suivant la complexité et/ou la pénibilité des missions.

Pour exemple, un agent aurait sur sa fiche de poste l'équivalent de 14 points de missions. Si on détermine qu'un point « vaut » 10 euros. L'agent pourrait prétendre à 140€ d'ISFE par mois.

Cette évaluation permettrait de récompenser un agent dont les missions et/ou responsabilités évoluraient.

Madame MEULIN trouve la charge de travail importante pour l'agent administratif.

Monsieur le Maire explique la procédure à suivre pour cette délibération. Un projet devra être envoyé au Comité Technique pour avis, après retour favorable de celui-ci, la délibération sera soumise au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet qui engage les dépenses de la commune dans la masse salariale.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le projet au Comité Technique.

B – Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les lignes directrices de gestion : déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ces LDG doivent être reconsidérées tous les quatre ans.

Ces lignes seront débattues ultérieurement [Attente retour de la délibération concernant le RIFSEEP]

Monsieur le Maire informe que l'appellation « secrétaire de mairie » est vouée à disparaître. Il convient aux communes de nommer un « secrétaire général de mairie ».

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet d'arrêté reçu par le Centre de Gestion de la Somme. Madame LEROY-LONGUET informe qu'il s'agit d'une reconnaissance de la fonction.

III - BUDGET

A – Compte-rendu des conclusions de la Commission Finances du 21 décembre 2023

Monsieur le Maire énumère les projets d'investissements pour l'année 2024, voir 2025. (Salle des fêtes, cimetières, trottoirs, etc)

Madame LEROY-LONGUET demande s'il y a des travaux prévus pour la mairie Annexe ?

Monsieur le Maire réponds ne pas souhaiter engager les finances publiques sur un bâtiment qui dort, et ne sert pas. L'appellation administratif « Mairie » est un frein. Monsieur le Maire aimerait réussir à faire de Crouy-Saint-Pierre une commune fusionnée et non plus associée. Ce changement permettrait de contourner les principes de La Loi Marcellin et d'oublier l'obligation d'avoir un Maire Délégué et une mairie annexe. L'idée serait de transformer ce bâtiment administratif en bâtiment communal pour en faire un vrai investissement pour modifier la structure, et pourquoi pas faire une salle communale pour des repas, fêtes, ou être loués.

Monsieur le Maire informe qu'il faudra à terme refaire une isolation thermique, une isolation par l'extérieur et refaire un bardage.

Monsieur le Maire informe que « réparer » les trois plaques cassées n'est pas possible. Il faut les retirer et les remplacer. Cependant, Monsieur le Maire informe qu'il fera réparer les « cache-moineaux » cassés pour éviter les fuites.

Monsieur le Maire ne se voit pas expliquer aux administrés des investissements de 20 000, 50 000 ou

100 000€ sur un bâtiment qui dort.

Monsieur le Maire informe réfléchir à réaliser un référendum administratif fin 2024 ou 2025 sur l'avenir de la commune associée.

Monsieur le Maire évoque également la possibilité de fusionner avec les communes avoisinantes pour devenir une Commune Nouvelle.

B – Bilan compte de gestion et projet affectation des résultats

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats devraient être votés en février.

C – Décision modificative pour engagement dépenses d'investissement avant le vote du budget Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour réaliser une dépense d'investissement avant le vote du budget : plaques villes et villages fleuris, vitrine pour l'église, remplacer le panneau de signalisation à Saint-Pierre, support poubelles pour la salle des fêtes, devis estimés à 1 947,60€ Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire.

IV — <u>ENVIRONNEMENT</u>: <u>DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRE-TIEN DU FLEUVE SOMME ET DE SES ANNEXES HYDRAULIQUES.</u>

Monsieur le Maire informe que la déclaration a été mise à l'affichage dans le tableau d'affichage des mairies ainsi que sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur l'article 7 concernant les servitudes de passage pour faciliter l'exécution des travaux un cheminement d'une largueur de 6m le long des berges doit être laissé libre d'accès aux riverains.

V – <u>MUNICIPALITÉ</u>: <u>MISE À JOUR DU TABLEAU DE REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS</u>

Monsieur le Maire présente le projet de tableau de représentation de la commune aux divers syndicats et commissions et invite les élus à se positionner sur les « postes » vacants à la suite de la démission de Madame KIENZEL Delphine.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le tableau de représentation de la commune au sein des divers syndicats et commissions.

REVISION DES DELEGATIONS PARTICIPA- TIONS AUX COMMISSIONS ET SYNDICATS	Nbre	Régis SI- NOQUET	Jean- paul LEULIER	Denis CLÉRÉ	Alexan- dra LE- GROS	Cyril LE - GRIS	Bernard BOULET	Patrick VAN- LAECKEN	Valérie SINO- QUET	Mary- line MEULIN	Marie- PIERRE LEROY- LON- GUET
Syndicat d'eau (SIAEP) d'Hangest sur Somme	2 Titu- laires			VICE- PRES		TITUL2					
Fédération Départementale d'Energie de la Somme. (FDE 80)	1 Titu- laire 1 Sup- pléant	DELEGUE		SUPPL							
SIVU de Voirie PICQUIGNY	1 Titu- laire 1 Sup- pléant	SUPPL		TITUL							
SIVOS de Picquigny Ecole de la Vigne	2 Titu- laires 1 Sup- pléant						TITUL1	SUPPL	TITUL2		

REVISION DES DELEGATIONS PARTICIPA- TIONS AUX COMMISSIONS ET SYNDICATS	Nbre	Régis SI- NOQUET	Jean- paul LEULIER	Denis CLÉRÉ	Alexan- dra LE- GROS	Cyril LE - GRIS	Bernard BOULET	Patrick VAN- LAECKEN	Valérie SINO- QUET	Mary- line MEULIN	Marie- PIERRE LEROY- LON- GUET
Syndicat sco- laire SISCO Col- lège de Flixe- court	2 Titu- laires 1 Sup- pléant				SUPPL	TITUL2		TITUL1			
C.A.T de Flixe- court	2 Titu- laires 1 Sup- pléant				SUPPL				TITUL2	TITUL1	
COMITÉ NA- TIONAL AC- TION SOCIAL (CNAS) + Aide aux personnes âgées et handi- capées (Ex CCAS)	1 Titu- laire				TITUL						
Commission " Sécurité & Ci- toyenneté" - Correspondant Défense & Par- ticipation Ci- toyenne (PC)	1 Titu- laire				Corres. Défense & Animatrice réseau P.C				Membre	Membre	Membre
				LES COM	VISSIONS IN	IUNICIPALE	ES				
Commission Finances Préparation Budget	5 Vo- Ion- taires	Organi- sateur		Membre		Membre		Membre	Membre	Membre	Membre
Commission « Communica- tion, médias et Internet »	4 Vo- lon- taires	Coordi- nateur		Membre	Membre			Organi- sateur		Membre	Membre
			LE	s commiss	SIONS EXTR	A-MUNICIF	PALES				
Commission Communales des Impôts Di- rects, (CCID)	5 Titu- laires 2 Sup- pléant	Maire	TITUL		TITUL	SUPPL	TITUL	TITUL		TITUL	
Commission de Contrôle des Listes Electo- rales (CCLE) - Arrêté Préfec- toral du 14 dé- cembre 2020.	1 Titu- laire 1 Sup- pléant	Maire						REPRES ELUS			SUPPL ELUE
Commission Des Affaires Rurales (Création 1er mars 2022)	3 Titu- laires	Maire		OUI		PRES		OUI			OUI
	Communauté de Communes Nièvre & Somme										
Conseil Com- munautaire	1 Titu- laire 1 Sup- pléant	Participe Observa- teur	TITUL ABSENT	Participe Obser- vateur			SUPPL ELU				

REVISION DES DELEGATIONS PARTICIPA- TIONS AUX COMMISSIONS ET SYNDICATS	Nbre	Régis SI- NOQUET	Jean- paul LEULIER	Denis CLÉRÉ	Alexan- dra LE- GROS	Cyril LE - GRIS	Bernard BOULET	Patrick VAN- LAECKEN	Valérie SINO- QUET	Mary- line MEULIN	Marie- PIERRE LEROY- LON- GUET
Les Emplois Verts (Compétence CCNS)	1 Titu- laire 1 Sup- pléant	TITUL 1		TITUL 2							
Syndicat de Gendarmerie de Picquigny (Compétence CCNS)			Prési- dent								
SMIRTOM Picardie Ouest TRINOVAL (Compétence CCNS)			Membre								
Centre Aquatique AquaNes (Compétence CCNS)			Membre								

Monsieur LEULIER Jean-Paul est absent des commissions et syndicats depuis 2021, a quitté la commune en 2023. (Déménagement) Madame KIENZEL Delphine n'apparaît plus dans le tableau depuis sa démission en janvier 2024

VI - DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DU PAIEMENT DE LA TAXE DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire procède à la lecture de la demande de ré-examen de la nouvelle taxe des chemins ruraux. (4.57€)

Cette personne propriétaire d'un bois n'a pas de chemin pour accéder à sa parcelle. Cette personne doit demander un droit de passage aux agriculteurs environnants.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'annulation de cette taxe.

Il est précisé que dans l'avenir les demandes de ce genre seront étudiées au cas par cas lors des Conseils municipaux.

VII - DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI VSL

Monsieur le Maire sollicite une autorisation du Conseil municipal pour créer une autorisation de stationnement.

Monsieur VAN LAECKEN demande où va se trouver l'emplacement ?

Monsieur le Maire informe que ce n'est un emplacement physique mais uniquement une adresse

Monsieur CLÉRÉ complète qu'il s'agit d'une autorisation d'exercer.

Madame MEULIN informe que cela peut servir aux administrés.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer une autorisation de stationnement.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

A – Arrêté de renonciation du président de la CCNS pour le transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité

La Communauté de Communes Nièvre et Somme ne souhaite pas prendre de compétences complémentaires. Monsieur le Maire procède à la lecture de l'arrêté pris par la commune de SOUES permettant au président de la CCNS de refuser pour toutes les communes la prise de compétence proposée par l'État.

B – Communication du lancement de la première COP départementale de la Somme et remise d'une plaquette d'information didactique sur le ZAN

Monsieur le Maire informe que l'État refuse des nouvelles constructions en zone Agricoles « A ». L'État préconise de combler les dents creuses, voir de construire en surélévation.

C – Implantation d'un pylône de télécommunication sur la parcelle A246 (Cour de Rouvroy) Monsieur le Maire informe que la société SFR souhaite installer un pylône pour améliorer en priorité le réseau desservit à la SNCF entre Hangest-Sur-Somme et Crouy-Saint-Pierre. Cette installation est en cours d'étude. (Étude de sols)

D – Organisation d'un parcours du Cœur au printemps 2024 Présentation du projet pour prise en charge par un élu. Madame LEGROS va étudiée sa faisabilité.

E – Synthèse des dernières réunions externes au CM Les comptes-rendus des réunions sont transmis au fil de l'eau aux élus.

F – Autres

Monsieur le Maire informe de :

- L'évolution du point d'indice.
- La réception d'une carte de remerciement des enfants de l'École de la Vigne partis en classe de neige.

Madame LEROY-LONGUET demande si la commission des finances du 21 décembre 2023 était urgente vu la proximité des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20h35.

Le Maire Régis SINOQUET

Secrétaire de séance MEULIN Maryline